

Les principales étapes d'une liquidation de succession

1. Obtenir la preuve de décès. *Même si l'entreprise de services funéraires avec laquelle vous avez fait affaires pour les funérailles vous remet une attestation de décès, seul le certificat de décès ou l'acte de décès émis par le Directeur de l'état civil a une valeur légale. Faites votre demande en ligne sur le site du [Directeur de l'état civil](#).*
2. Rechercher le dernier testament.
3. Faire [vérifier le testament](#) s'il n'est pas notarié par un notaire ou par le tribunal.
4. Identifier et contacter les héritiers de la personne décédée.
5. Déterminer tous les biens et les dettes de la personne décédée.
6. Récupérer toutes les sommes d'argent appartenant à la personne décédée (argent en banque, REER, placements, etc.).
7. Récupérer les sommes qui sont dues à la personne décédée.
8. Régler, s'il y a lieu, les droits matrimoniaux ou ceux découlant d'une union civile.
9. Produire un inventaire et publier les avis à cet effet.
10. Payer les dettes de la personne décédée.
11. Procéder aux transferts des biens ou à la vente de ceux-ci (immeuble, automobile, etc.); *Pour vendre, il faut avoir ce pouvoir clairement identifié dans le testament ou dans le jugement. Autrement, le liquidateur ne peut vendre que les biens meubles susceptibles de déperir, de se déprécier rapidement ou dispendieux à conserver. Si le liquidateur n'a pas ce pouvoir, il devra obtenir l'accord des héritiers.*
12. Produire les rapports d'impôt.
13. Fournir un bilan final de la liquidation et publier un avis à cet effet.
14. Distribuer les biens et l'argent selon le testament ou la loi.